

N/REF : 9/01/2026 11H54 C:000039 I:00114
V/REF : AC/C36522
V/Email reçu le Vendredi 09/01/2026 à 11H54

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. CPH
IMMEUBLE : SQ COPENHAGUE -CPH
1/2/3, SQUARE DE COPENHAGUE
10, RUE DE SUEDE
35200 RENNES

Rennes, le 27 Janvier 2026

Référence Marché: 024054-PBS-003
LOCALISATION : 3 SQUARE DE COPENHAGUE - MR NGAHA 0751499704
LOGEMENT N° 007579, PORTE N°154, 15° ÉTAGE, TYPE 1
MOTIF : RECHERCHE ET RÉPARATION DE FUITE

Donneur d'ordre : M. C YAUCAT-GUENDI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 14/01
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
COUPURE D'EAU
MODIFICATION DU CUIVRE
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
CONTRÔLE - BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 15/01/26 à 10H04 M. C YAUCAT-GUENDI

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des débris (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL007-Ff RFE simple EF-EC/Chauf.=<2h PP		1	100,00	100,00
8,00	PBL004-FP.Tuyau./remise sans calorif/ml		2	55,00	440,00
TOTAL H.T.					540,00
T.V.A. a 10,00%					54,00
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>594,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.